

ENTREE DU SPIP DE L'INDRE DANS LE MOUVEMENT NATIONAL

Les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de l'Indre réunis en assemblée générale le vendredi 4 mars 2016 ont décidé de rejoindre le mouvement intersyndical déjà initié.

Dans l'ensemble des services, nos réalités sont intenable : explosion des charges de travail, accumulation des priorités, conditions de travail extrêmement dégradées, souffrance au travail, ravages de la pré-affectation des CPIP...

Et pourtant, depuis deux ans, les personnels sont appelés à réfléchir sur le sens de leurs missions et sont largement mis à contribution dans le cadre des travaux autour des pratiques professionnelles (entretien motivationnel, justice restaurative, REP, RPO ...).

Dans ce contexte déplorable, notre Administration et notre Ministère nous méprisent en nous laissant au bord de la route de la réforme statutaire et indemnitaire !

Nous sollicitons :

- **L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP, dans un calendrier établi et à échéance raisonnable.**
- **Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire : augmentation dans les mêmes proportions que pour les autres filières des deux régimes IFPIP et PSS pour les CPIP, IFO et PSS pour les DPIP, l'exclusion des corps particuliers de la filière insertion et probation du RIFSEEP.**
- **L'égalité de traitement des ASS ayant intégrés le corps de CPIP avant la note DAP de l'automne 2014, quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la pension de retraite.**
- **La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.**
- **Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.**

Les personnels du SPIP 36 sont donc appelés à :

- **Indiquer leur participation au mouvement dans les rapports et les mails.**
- **Communiquer avec les médias et institutions (préfecture, autorités judiciaires ...).**
- **Boycotter les réunions, CPU ...**
- **Informers la population pénale par courrier.**
- **Transmettre de manière régulière par mail et/ou fax nos revendications à la DISP et à la DAP.**
- **Refuser l'accueil des stagiaires autres que les CPIP.**
- **Afficher par tous moyens leurs revendications (porte de bureau, port d'un brassard...).**

Nous n'hésiterons pas à utiliser de nouvelles modalités d'action si nous ne sommes pas rapidement entendus.